

Compte-rendu de la séance du 6 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Pauline RICHON et Samira BERMOND, Messieurs David BERNARD, Christian DELEBARRE, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY.

Etaient absent-e-s excusé-e-s : Madame Frédérique LECOINTE qui avait donné procuration à David BERNARD. Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DELEBARRE

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

Actualisation des itinéraires pour les bois ronds sur le département.

Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 février 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Agent de prévention mutualisé

Monsieur le Maire explique le principe de la mutualisation d'un agent de prévention (sécurité et santé au travail) avec la Communauté de Commune Dieulefit Bourdeaux sur la base de 2 jours par an pour un coût de 384 euros par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

accepte le principe de cette mutualisation entre la commune de Montjoux et la Communauté de Commune Dieulefit Bourdeaux.

Arrêté inter-préfectoral de protection des habitats naturels des ripisylves et forêts alluviales de la rivière du Lez

Monsieur le Maire présente le projet de tracé d'une zone protégée le long du Lez et de ses affluents. Cette zone englobe les ripisylves (ramières) et forêts alluviales dans lesquelles l'intervention humaine sera réglementée : par exemple, possibilité de débroussaillage et d'élagage, mais interdiction de coupe rase. Le conseil municipal demande à ce que soit ajouté aux critères de protection une interdiction d'accès aux rivières en période d'étiage, lorsqu'il est constaté que le débit du cours d'eau est inférieur au débit de réserve.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Actualisation des itinéraires pour les bois ronds sur le département.

Monsieur le Maire présente le projet d'arrêté préfectoral actualisant les itinéraires autorisés au transport des bois ronds sur le département. De part leur poids très important, les bois ronds font l'objet d'une réglementation spécifique.

Concernant la commune de Montjoux, la route autorisée est la D538. Pour la D330 et la D130, une portion d'itinéraire apparaît en pointillé, c'est-à-dire autorisée par dérogation.

Le Maire propose de demander l'ajout de cette portion aux itinéraires permanents autorisés de plein droit.

Considérant que l'itinéraire empruntant la D130 depuis la D538 jusqu'à la Paillette, puis la D330 qui rejoint la commune de Montjoux à celle de Crupies en traversant Vesc est utilisé par plusieurs entreprises d'exploitation forestière amenées à transporter des bois ronds

Considérant que cet itinéraire sert également à l'approvisionnement en plaquettes forestières de chaufferies de collectivités et de chaufferies privées des territoires limitrophes à celui de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DEMANDE qu'il soit ajouté aux itinéraires permanents autorisés de plein droit pour le transport des bois ronds sur le département de la Drôme

Information et questions diverses

Présentation du programme alimentaire territorial

Fabienne Simian et Alain Jeune propose de nous présenter le programme alimentaire territorial mis en place par la Communauté de Commune Dieulefit Bourdeaux.

Nous leur proposons une présentation au conseil municipal du mardi 2 mai.

Grève du 7 mars

Concernant l'équipe salariée de l'école, seule Madame Maëli OVTCHARENKO (16 ans et demi) ne fait pas grève. En conséquence il est nécessaire que cette dernière soit accompagnée pour l'accueil des enfants à l'école. Monsieur le Maire assurera cette permanence.

Chauffage.

Il est constaté des dysfonctionnements du chauffage à l'école, à la salle des fêtes et à la mairie. Les chaudières et le réseau de chauffage ne sont pas en cause, les difficultés concernent l'exploitation et en particulier la programmation des plages de chauffe et de veille.

Définir les grandes lignes des procédures et équipements nécessaires à un fonctionnement satisfaisant et pérennes.

Un test de thermostat connecté et pilotable (internet et application) sera mis en œuvre dès que possible. En parallèle, nous demandons un devis pour un audit de l'existant + fonctionnement à trois entreprises.

Gué de Barjol

Suite à la présentation de l'étude, le vote de la demande de subvention (fond vert) pour financer le projet est à l'ordre du jour du prochain conseil syndical du SMVBL. Nous demandons à ce qu'il soit inscrit au compte rendu de la délibération concernée du SMVBL que notre commune ne s'engagera pas sans un accord politique de répartition du financement entre les communes de Montjoux, Dieulefit et Poët Laval, ainsi que du SIEA.

Modification des abonnements ORANGE pro

Nos abonnements ORANGE pro ont été modifiés. Une économie de 840 euros par an est réalisée.

Nuisance sonore

Des riverains se sont plaints du niveau sonore émanant de la salle des fêtes louée pour un anniversaire le samedi 4 mars. Cette situation s'est déjà produite et il semble nécessaire de fixer un cadre, difficile à définir.

Levée de la séance à 21h00.